

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18890 - 73ÈME ANNÉE

Conséquence de la hausse de la taxe perçue par la Région

Tous les Réunionnais victimes de la flambée des prix des carburants



L'année 2018 commencera par une augmentation généralisée des prix du gaz et des carburants. Celui du gazole va flamber : +7 centimes. La hausse sans précédent depuis 15 ans de l'impôt prélevé par la Région Réunion explique en grande partie ce coup porté au pouvoir d'achat. En effet, il est difficile de croire que les transporteurs ne répercuteront pas cette hausse sur leurs clients. Automobilistes ou pas, les Réunionnais devront donc donner plus d'argent à la Région.

Un arrêté préfectoral publié hier annonce une hausse des prix du gaz et des carburants. L'augmentation la plus spectaculaire est celle du gazole, + 7 centimes par litre. C'est le carburant le plus consommé à La Réunion.

Une fois n'est pas coutume, la hausse ne provient pas uniquement de l'évolution du prix hors-taxe. Elle est due notamment à des décisions prises à La Réunion. Le communiqué de la Préfecture accompagnant l'arrêté précise en effet ceci :

« Pour les carburants routiers, la Taxe Spéciale de Consommation, dont les montants étaient inchangés depuis 15 années, est augmentée

sur décision de l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 14 décembre 2017. Pour les carburants de manière plus générale, la marge de détail est revalorisée de 1,34 % et s'établit à 12,1016 €/HL à compter du 1er janvier 2018. »

Ceci rappelle que les automobilistes et les transporteurs sont donc amenés à augmenter leur contribution au budget de la Région Réunion. Ces 7 centimes par litre vont avoir d'importantes répercussions dans les entreprises de transport. Mais manifestement, les transporteurs ont décidé de rester l'arme au pied. Pas de barrages prévus sur les routes, alors que quand la Région était dirigée par une autre majorité, un groupe de camionneurs avait

multiplié les opérations de La Réunion, avec la compréhension de l'État de l'époque.

Ceci démontre donc qu'une flambée du prix des carburants ne pose pas de problème à ces entreprises. Pour préserver leurs profits, elles s'approprient donc à répercuter la hausse du prix du gazole sur leurs clients. Arrivé en bout de chaîne, c'est le consommateur qui devra passer à la caisse. Au final, la hausse des prix du gazole sera payée par tous les Réunionnais, qu'ils aient ou non une automobile. Et ces derniers n'ont pas de camion à leur disposition pour boucher la route.

M.M.

7 centimes de plus par litre pour le carburant le plus utilisé à La Réunion

Hausse de la taxe décidée par la Région Réunion : augmentation du gazole et du sans-plomb

Les prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er janvier 2018 sont en hausse générale à partir du 1er janvier. Rappelons que le prix maximum est le prix de vente observé dans les stations de distribution de carburants. Voici les explications données par la Préfecture.

Sur la période de référence, on constate une évolution différenciée des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent : à la baisse (- 0,53 %) pour le supercarburant, à la hausse pour le gazole (+ 1,98 %). Dans le même temps, le prix du brut (Brent de la mer du nord) est en faible hausse de 0,75 %.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE s'établit à 570 \$/TM (-1,72 %). Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE, afin de se rapprocher de la réalité des produits intrinsèques, ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1814 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants. La hausse est faible : + 1,12 %.

Les prix à La Réunion

Pour les carburants routiers, la Taxe

Spéciale de Consommation, dont les montants étaient inchangés depuis 15 années, est augmentée sur décision de l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 14 décembre 2017. Pour les carburants de manière plus générale, la marge de détail est revalorisée de 1,34 % et s'établit à 12,1016 €/HL à compter du 1er janvier 2018.

Le sans plomb augmente de 3 centimes

La baisse (- 0,53 %) de la cotation à laquelle s'ajoute l'appréciation de l'euro (+ 1,12%) est à peine contredite par la très forte hausse du fret (+ 24,11 %). En définitive, le prix CAF baisse de 0,97 %. Le prix public augmente de 3 cts à 1,43 €/litre.

Le gazole en hausse de 7 centimes

La hausse de la cotation moyenne du gazole est faible (+ 1,98 %). Elle est accentuée par la hausse du fret, mais contredite par l'appréciation

de l'euro face au dollar (+ 1,12 %) qui en jouant sur l'arrondi fait baisser le prix final de 1ct. La conjonction de ces paramètres induit une faible hausse du prix CAF de + 1,51 %. Le prix de vente augmente de 7 cts à 1,12 €/litre.

Le gaz plus cher de 16 centimes

La cotation mensuelle (issue de la pondération) est en légère baisse (- 1,29 %). L'appréciation de l'euro (+1,12 %) est responsable quant à elle de la baisse du prix de la bouteille à hauteur de 7 cts environ. Le contrat de fret est inchangé. Le prix final de la bouteille s'établit à 18,25 € contre 18,41 € le mois précédent.

In kozman pou la rout

« Konm shoushoute avèk la mori »

Sanm pou moin sa in signal l'antant. Sa lé vré an dalonaz. Sa lé vré rant marmaye l'ékol ! Sa lé vré galman dann ménaz. Mi koné in vyé kamarad la desid maryé son fiy avèk sak i aèl son kopin pars d'après li zot lété dopi étan pti konm shoushoute avèk la mori. Kan ou té i oi inn, l'ot té pa loin é kant ou i oi l'ot inn lé pa a dé pa. La vi lé konmsa ! An touléka, lé myé k'lé konmsa plito k'i bataye konm lo shien avèk lo shate. L'antant, sa sé in n'afèr i égzis pa par dékré la proféktir. Mèm prézidan la républik i pé pa desid in n'afèr konmsa poitan li mèl ali toutsort dé shoz. Mé sète la li gingn pa si tèlman i paré sé pou sa la invant lo désoubnaz : koman kass in n'afèr kan li doi z'ète solid é li lé fine karyaté. La loi i di koman k'i fé sa ! A s'ki paré. Mé alon arvni dsi shoushoute avèk la mori : i paré sa i sava bien ansanm. Moin lé sir in pé la boush l'après fé d'lo l'èr ki lé. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Nouvelle offensive contre l'emploi

En France, une des mesures contenue dans les ordonnances Macron est déjà une aubaine pour plusieurs patrons. Il s'agit de la rupture conventionnelle collective. Cette disposition inscrite dans le Code du Travail cette année permet de licencier plusieurs personnes sans que l'entreprise n'ait à justifier de difficultés économiques. Jusqu'à présent, ce type de départs volontaires ne pouvait s'appliquer que dans un plan de licenciements (PSE). Le PSE nécessite une homologation de la DIECCTE, car le patron doit justifier de difficultés économiques passagères.

Avec la rupture conventionnelle collective, pas besoin de justification, il suffit d'un accord majoritaire dans l'entreprise. Cela signifie que dans les sociétés où un patron a imposé un « syndicat maison », il aura les mains libres pour lancer l'offensive. Cela peut être en effet un moyen à bon compte de se débarrasser de travailleurs payés dignement pour les remplacer par d'autres sous-payés, car rien n'empêche un patron ayant utilisé la RCC d'embaucher sur le même poste qu'un travailleur licencié. De plus, l'employeur n'a aucune obligation de formation et de reclassement. Avant les ordonnances Macron, un travailleur quittant volontairement une entreprise pouvait prétendre à un contrat de sécurisation professionnelle et à un accompagnement personnalisé jusqu'à ce qu'il retrouve un emploi.

PSA et Pimkie comptent profiter de cette mesure pour licencier plusieurs centaines de personnes. À La Réunion où le taux de chômage est intolérable, une telle mesure ne va pas arranger les choses.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Pans solman pli d'van, obliy sak lé an aryèr ! Sa i ansèrv pa arien

Si mi konpran kosa désèrtin i vé dir : sak la spass avan sa i kont pa, i fo rogard domin é mèm apré, pars na arienk sa k'i kont. Sak l'ariv yèr, lé fine pasé dépasé trépasé é na poin pou kass la tête avèk sa. Lo pasé, sé lo pasé, mé avèk sa, konm i di, i pous pa sharyo.

Dan sé kondisyon i fo siprime l'istoir ! An touléka si i siprime pa li total kapital, i fo triye in pé d'dan sak i fé pa tro mal. I pé mèm aranz ali in pé, dizon réviz ali. Vi ké lo révizyonis, isi La Rényon épi dann tout koloni, sé konm k'i diré moné kourant... Lo pli inportan i rès pou in pé ak i vien dovan, san tro parl sak i sort déyèr pars sak i sort déyèr sé la kouyonad san pour san.

Poitant néna in provèrb afriin i di konmsa : si ou i koné pa ousa ou i doi alé, agard ousa ou i sort é sa va bien ède aou. Sa sé in késtyon inportan pars li poz pou bann pèp in droi d'baz : an avoir in l'istoir, an avoir lo droi aprann ali ép an avoir lo droi konète ali.

Fitintan, désèrtin té i vé ni gnor lo vin désanm, épi fé avèk date la, la fète létchi. Sinplomman pou fé gnor anou l'ésklavaz épi son l'abolisyon konm la trète bann noir épi son l'abolisyon. M'a dir azot moïn lété shoké kan l'égliz katolik la déside mète la fète in bienéré o zour nout fète l'abolisyon... Mi koné sa sé a in n'afèr k'i fé konmsa, é la pa mète la fète frèr Skubilion lo zour nout fète vin désanm. Avèk lo tan, mi pans l'avé poin in mové l'intansyon dan sète afèr la.

Mé kosa m'a dir azot ? Zour la lété konmsi i pik in kouto dann mon do. La pa ké moïn nana kékshoz kont frèr Skubiyon ! La pa ké moïn téi gnor l'égliz laté fine shanj pa mal. Mé lé konmsa é pa otroman, kan in n'afèr i f mal aou, li fé mal aou.

Pou fini, m'a anparl in pé sak i apèl la libèrté métisse. Mi pans zot la fine antann parlé d'sa. M'a dir azot obliye nout fète kaf, obli nout fète la libèrté, pou parl la libèrté métisse, mi san sa konm in tra izon par raport sak tout nout z'ansète la sibi. Konm k'i diré in nouvo fète létshi és'kiz amoin sa in kari poi amèr i konvien pa moïn.

Justin